

République Française
COMMUNE DE SAINT-FIRMIN
 Département des Hautes-Alpes

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 7 octobre 2025
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20251007_050D	Autorisation de signature de la convention aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le CDG 05 2026-2029	Adoptée à l'unanimité
20251007_051D	Approbation de la convention de mise à disposition du service de restauration scolaire avec le centre social associatif de Planète ChampsaurValgo – vacances scolaires 2025/2026 (hors été 2026)	Adoptée à l'unanimité
20251007_052D	Adoption d'un avenant n°1 au règlement de la garderie périscolaire	Adoptée à l'unanimité
20251007_053D	Autorisation de signature d'une convention de bénévolat bibliothèque municipale	Adoptée à l'unanimité
20251007_054D	Autorisation de remboursement des frais de transport des bénévoles	Adoptée à l'unanimité
20251007_055D	Choix de l'entreprise pour le remplacement du matériel informatique de l'école de Saint- Firmin	Adoptée à l'unanimité
20251007_056D	Choix de l'entreprise pour la maintenance informatique du matériel de l'école de Saint-Firmin	Adoptée à l'unanimité
20251007_057D	Autorisation de signature de la demande de défrichage à déposer à la DDT05 pour la coupe des arbres dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau de transfert d'eaux usées le long de La Séveraisse.	Adoptée à l'unanimité
20251007_058D	Approbation de la convention de déneigement avec le SIDEVAR	Adoptée à l'unanimité
20251007_059D	Budget Annexe Atelier Relais : Autorisation de dissolution	Adoptée à l'unanimité
20251007_060D	Décision Modificative 2025 n°1 - Budget communal	Adoptée à l'unanimité
20251007_061D	Décision modificative 2025 n°1 - Budget AEP	Adoptée à l'unanimité
20251007_062D	Acceptation d'une indemnité de sinistre versée par l'assurance	Adoptée à l'unanimité

Secrétaire de Séance,

Véronique JOURDAN




Le Maire,

Jean-Michel CRET



Vu pour être affiché le :

14 OCT. 2025

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leurs publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.